

SEANCE DU LUNDI 5 DECEMBRE 2022

| NOMBRES DE MEMBRES   |             |                                     |
|----------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 10                   | 9           | 9                                   |

Délibération n°05122022-006

Date de la convocation

Le 28/11/2022

Date d'affichage

Objet de la délibération

AVENANT N°1 AU  
MARCHE PUBLIC DE  
RENOVATION DE LA  
SALLE  
POLYVALENTE  
LOT 2

Le Maire  
  
Eméric DECOMBE  
Signature et cachet

L'An deux mille vingt-deux, le lundi 5 décembre à 19 h 00 en  
Mairie de Saint Bonnet les Allier  
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni en séance ordinaire,  
sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de  
SAINT-BONNET LES ALLIER.

**Présents :** M. AMBLARD Patrick, BONHOMME Sabrina  
DECOMBE Emeric, DOMAS Philippe, DUMONT Fabrice,  
FERREIRA Manuel (arrivé à 19 h 20), LABONNE Didier,  
MEUNIER Elise, TARRIT Maryse

**Absent (excusé) :** AUXERRE Céline

**Secrétaire de séance :** MEUNIER Elise

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les  
délibérations du 17 décembre 2021 n°17122021-01 (pour les lots 2  
à 7) et du 21 janvier 2022 n°21012022-01 (pour le lot 1) portant  
choix des entreprises pour le marché de travaux de rénovation de la  
salle polyvalente ainsi que la délibération du 07 octobre 2022  
n°07102022-01 portant approbation d'avenants n°1 au marché de  
travaux lots n°1, 5, 6 et 7.

Il expose que des travaux supplémentaires non prévus ont  
dû être réalisés à l'occasion du chantier et propose de voter  
l'avenant suivant :

|  | ENTREPRISES                                       | MONTANT HT MARCHÉ INITIAL | MONTANT HT AVENANT N°1 | NOUVEAU MONTANT HT DU MARCHÉ |
|--|---|---------------------------|------------------------|------------------------------|
| Lot n°2<br>MENUISERIES<br>EXTÉRIEURES<br>ALUMINIUM | Miroiterie<br>DAGUILLON<br>(Clermont-<br>Ferrand) | 28 820,00 €               | 540,00 €               | 35 232,00 €                  |

Suite à cet exposé et délibération, le Conseil Municipal  
décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux de rénovation de la salle polyvalente, énoncé ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif communal 2022, en section d'investissement, au programme 10057 – Rénovation de la salle polyvalente – article 21318 – Autres bâtiments publics.

\*\*\*\*\*

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Affiché le

ID : 063-216303255-20221205-05122022006-DE